



ARTICLE

RECORD HISTORIQUE POUR L'ÉPARGNE SALARIALE



Droit du travail et de la protection sociale | 20/03/26 | Boris Léone-Robin

230 milliards d'euros — l'épargne salariale atteint un niveau historique

La Semaine De L'ÉpargneSalariale s'ouvre lundi sur un record : les encours placés sur les dispositifs d'épargne salariale ont progressé de 15 % en un an pour atteindre 230 milliards d'euros fin 2025. Depuis 2019, la hausse cumulée dépasse 58 %.

Derrière ces chiffres, deux moteurs : des réformes législatives qui ont ouvert la voie, et des entreprises qui se sont emparées des outils — parfois par conviction, parfois sous la pression d'un contexte économique et social difficile.

Après plusieurs années d'inflation et de tensions sur le recrutement, le partage de la valeur s'est imposé comme un outil central : fidéliser, motiver, et répondre aux attentes de salariés qui veulent davantage qu'un salaire fixe.

Deux réformes ont joué un rôle décisif :

- La loi Pacte (2019) a simplifié et démocratisé les dispositifs — PEE, PERECO, intéressement, participation — en les ouvrant aux TPE et PME.
- La loi sur le partage de la valeur (2023) a franchi un cap supplémentaire : depuis janvier 2025, toute entreprise de 11 à 49 salariés est tenue de mettre en place au moins un dispositif de partage de la valeur.

Le législateur a fait sa part. Il revient maintenant aux entreprises de s'emparer pleinement de ces outils — et d'en faire un levier de leur politique sociale, pas seulement une obligation à cocher.

Ces chiffres sont aussi un signal pour toutes les entreprises : celles qui n'ont pas encore structuré leur politique d'épargne salariale, comme celles qui souhaitent la refondre pour mieux l'adapter à leurs enjeux actuels. Il n'est jamais trop tard.

L'épargne salariale bien conçue, c'est un outil de rémunération globale puissant : fiscalement avantageux pour l'entreprise comme pour le salarié, et porteur d'un message fort sur la culture d'entreprise. Encore faut-il qu'elle soit structurée avec soin.
